

Direction Administrative et Financière
Service Commande Publique

MARCHE PUBLIC
MARCHE ORDINAIRE

ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'UN ICP-MS
(SPECTROMETRE DE MASSE COUPLE A UN PLASMA INDUIT)
ASSOCIE A UNE CHAINE HPLC (CHROMATOGRAPHIE LIQUIDE
HAUTE PRESSION) POUR LE LABORATOIRE INOVALYS NANTES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

PROCEDURE N°	P04000
DATE LIMITE DE REMISE DES PLIS	28 MAI 2024 A 12H00

18 Bd Lavoisier
49009 ANGERS Cedex 01
Tél : 02 51.85.44.11

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.1 - Objet de la consultation	3
1.2 – Etendue de la consultation	3
1.3 - Modalités de la consultation	3
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Conditions de participation des concurrents	4
1.6 - Nomenclature communautaire	4
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	4
2.1 - Durée et délais d'exécution	4
2.2 – Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives	4
2.3 - Délai de validité des offres	5
2.4 - Mode de règlement et modalités de financement	5
ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION	5
ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	5
4.1 - Documents à produire lors de la remise des plis	6
4.2- Documents à fournir par le candidat susceptible d'être retenu	7
ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	9
ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS	10
6.1 – Transmission sous support papier	10
6.2 – Transmission électronique	10
ARTICLE 7 : TRIBUNAL COMPETENT ET VOIES DE RECOURS	11
7.1 - Instance chargée des procédures de recours	11
7.2 - Délai d'introduction des recours	11
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11

ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION

ACQUISITION ET MISE EN SERVICE D'UN ICP-MS (SPECTROMETRE DE MASSE COUPLE A UN PLASMA INDUIT) ASSOCIE A UNE CHAINE HPLC (CHROMATOGRAPHIE LIQUIDE HAUTE PRESSION) POUR LE LABORATOIRE INOVALYS NANTES

La présente consultation a pour objet l'acquisition et la mise en service d'un Spectromètre de masse couplé à un plasma induite (ICP/MS) associé à une chaîne chromatographie liquide haute pressions (chaîne HPLC) pour le site Inovalys Nantes.

Le marché porte sur la fourniture, la livraison, l'installation, le paramétrage et la mise en service opérationnelle de l'appareil ainsi que la formation des utilisateurs pour INOVALYS Nantes.

Les matériels font l'objet d'une garantie de 5 ans tous risques, pièces, main d'œuvre, déplacements et tous frais annexes inclus selon les préconisations du CCTP.

Lieu de livraison des matériels :

NANTES	Route de Gachet - 44327 NANTES
--------	--------------------------------

1.2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente procédure d'appel d'offres ouvert est soumise aux dispositions des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1 et R.2124-2 du Code de la commande publique sans minimum, avec maximum et un opérateur économique.

Les prestations comprendront également, selon l'article 22 du CCAG-TIC approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021, une mise à jour gratuite des logiciels pendant une durée minimum de 5 ans le cas échéant.

1.3 - MODALITES DE LA CONSULTATION

Les opérateurs économiques sont invités à télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité, et à répondre via le site www.sarthe-marchespublics.fr.

L'accès au DCE est libre, direct et complet. Cependant, les opérateurs économiques sont invités à indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement ainsi qu'une adresse électronique afin que les éventuelles modifications ou précisions apportées aux documents de la consultation puissent leur être communiquées

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires doivent disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : .zip ; .pdf ; word, excel, open office; .dwg, .jpeg, .tif.

Pour la réponse électronique, les opérateurs économiques doivent tenir compte des indications suivantes :

- Les formats compatibles sont les formats susvisés que peut lire le pouvoir adjudicateur ;
- L'opérateur économique est invité à :
 - Ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe », ... ;
 - Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,

De plus, il est précisé que :

- Le pouvoir adjudicateur s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne.
- Les opérateurs économiques disposent d'une aide technique à l'utilisation de la salle disponible sur le site à la rubrique « ENTREPRISES », à l'adresse suivante : www.sarthe-marchespublics.fr

1.4 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION

Il n'est pas prévu de décomposition ou en lot

1.5 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.6 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE

La classification principale conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

DESCRIPTION	CODE CPV
SPECTROMETRE DE MASSE	38433100

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - DUREE ET DELAIS D'EXECUTION

La chaîne d'analyse devra être installée et **mise en service opérationnelle au plus tard le 30 septembre 2024** sous peine de pénalités (cf. Article 10 du CCAP).

La signature du PV d'installation sera subordonnée à la conformité des spécifications fournisseurs et de celles de INOVALYS ANGERS (voir CCTP) pour une **notification d'attribution réalisée au plus tard le 2 juillet 2024**

2.2 – VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Des prestations supplémentaires sont également proposées, elles devront être clairement identifiées dans l'offre.

Prestation supplémentaire 1 :

- Paillasse
- Support pour ICP-MS
- Support mobile pour système LC

Prestation supplémentaire 2 :

- Générateur d'Hydrogène

2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - MODE DE REGLEMENT ET MODALITES DE FINANCEMENT

Les prestations seront financées sur fonds propres du GIP Inovalys.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

ARTICLE 3 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.) ;
- L'acte d'engagement (A.E.) ;
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ;
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Le Descriptif Technique Détaillé (DTD)
- Fiche renseignements fournisseur
- Engagement de confidentialité
- Annexe RGPD
- DC1 et DC2 - DUME

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : www.sarthe-marchespublics.fr ou sur www.inovalys.fr rubrique « marchés publics ».

Les demandes de retrait ou de transmission du DCE en format papier ne pourront aboutir.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

4.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE LORS DE LA REMISE DES PLIS

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

PIECES DE LA CANDIDATURE :

- Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 1° du Code de la commande publique :
- Voir annexes 1 à 3 du présent règlement.
- Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-6 à R.2142-12 du Code de la commande publique :
 - Voir annexes 1 à 3 du présent règlement.
- Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-13 et R.2142-14 du Code de la commande publique :
- Voir annexes 1 à 3 du présent règlement.
- L'annexe RGPD signé
- L'engagement de confidentialité, complété et signé

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

PIECES DE L'OFFRE :

- L'acte d'engagement (A.E.) : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat

A noter que la signature est facultative lors de la remise de l'offre, seul le candidat retenu sera invité à signer l'acte d'engagement au moment de l'attribution ;

- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) :
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- Tableau de décomposition du prix global et forfaitaire (devis)
- Descriptif Technique Détaillé à compléter obligatoirement (DTD) (3 onglets à compléter)
- La présentation technique de la solution proposée
- La fiche de renseignements fournisseur
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli dématérialisé contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

LE POUVOIR ADJUDICATEUR PRECONISE LE FORMAT DE SIGNATURE PADES

4.2- DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT SUSCEPTIBLE D'ETRE RETENU

A) Candidat établi en France

Dans tous les cas :

- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L. 243-15 du code de sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions datant de moins de 6 mois (articles D 8222-5-1° du code du travail et D. 243-15 du code de sécurité sociale).

Le Pouvoir Adjudicateur s'assurera de l'authenticité de cette attestation, auprès de l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale.

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites ou l'état annuel des certificats reçus (*formulaire NOT12*).
- Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L 241-1 du code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du code des assurances.

Dans le cas où l'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) ou au Répertoire des Métiers (RM) est obligatoire, ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants (*article D 8222-5-2° du code du travail*) :

- Un extrait de l'inscription au RCS (K ou K-bis), délivré par les services du greffe du tribunal de commerce et datant de moins de 3 mois.
- Une carte d'identification justifiant de l'inscription au RM.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au RCS ou au RM ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente.
- Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes en cours d'inscription.

B) Candidat établi ou domicilié à l'étranger

Dans tous les cas :

- Un document qui mentionne (*article D 8222-7-1°-a du code du travail*) :
 - o En cas d'assujettissement à la TVA, son numéro individuel d'identification à la TVA en France, attribué par la direction des finances publiques en application de l'article 286 ter du code général des impôts.

OU

- o Pour le candidat individuel ou le membre du groupement qui n'est pas tenu d'avoir un numéro individuel d'identification à la TVA en France : un document mentionnant son identité et son adresse ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France.
- Un document attestant de la régularité de sa situation sociale au regard du règlement CE n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale (*article D 8222-7-1°-b du code du travail*).
- Un document attestant qu'il a satisfait à ses obligations de déclarations sociales et de paiement de ses cotisations sociales (article D 8222-7-1°-b du code du travail), parmi les documents suivants :
 - o Lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que le cocontractant est à jour de ses déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes.

OU

- o Un document équivalent.

OU

- À défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du code de la sécurité sociale.

Dans ce cas, le Pouvoir Adjudicateur s'assurera de l'authenticité de cette attestation auprès de l'organisme chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales.

- Un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine compétents prouvant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites (*article 46-II du code des marchés publics*). Lorsqu'un certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par le candidat individuel ou le Pouvoir Adjudicateur devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.
- Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L 241-1 du code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L.243-2 du code des assurances.

Dans le cas où son immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire, l'un des documents suivants (*article D 8222-7-2° du code du travail*) :

- Un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription.
- Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel.
- Pour les entreprises en cours de création, un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de six mois.

C) Modalités de remise

Ces documents seront remis par le candidat susceptible d'être retenu dans le délai de **8 jours** à compter de la réception de la demande présentée par le pouvoir adjudicateur.

Toutefois, ce dernier ne demandera pas ces pièces si le candidat les a produites pour une consultation antérieure et qu'elles sont toujours en cours de validité.

Dispositif « Document Unique de Marché européen » :

Voir annexe au présent règlement.

Autre dispositif :

D'autres fonctionnalités sont à disposition des candidats sur la plateforme www.sarthe-marchespublics.fr dans l'Espace Entreprises.

Un coffre-fort d'attestations est ouvert dans PROFIL/Attestations permettant de déposer les pièces exigées des candidats retenus aux marchés publics et accords-cadres : RIB/RIP, KBIS, attestations d'assurance, attestations fiscales et sociales annuelles ou semestrielles.

Ces pièces seront automatiquement télétransmises aux acheteurs utilisateurs de la plateforme, lors de la phase de mise au point du/des marché(s) ou accord-cadre(s)

Les avantages du coffre-fort pour les candidats :

- Un gain de temps ;
- Une limitation des frais ;
- Une suppression du risque de non-transmission dans les délais ;
- Un espace sécurisé uniquement visible par les acheteurs utilisateurs de la plateforme.

Les pièces peuvent être mise à jour à tout moment, selon les mêmes modalités que le dépôt initial.

Comme tous les services de la plateforme, ce service est gratuit.

ARTICLE 5 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans les conditions prévues aux articles R.2144-1 à R.2144-7 et R.2152-1 à 2152-12 du Code de la commande publique et donneront lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

Garanties et capacité techniques et financières

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

CRITERES	PONDERATION
1. CARACTERISTIQUES ET PERFORMANCES TECHNIQUES	50%
2. CONDITIONS COMMERCIALES	30%
3. ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN SERVICE OPERATIONNELLE	10%
4. COUT DE FONCTIONNEMENT	10%

CARACTERISTIQUES ET PERFORMANCES TECHNIQUES SERONT ANALYSEES AU REGARD :

- Adéquation de la proposition technique aux besoins analytiques, limites de quantification, exactitude du dosage, robustesse et stabilité du système, domaine d'application, performances et agilité du logiciel, cadence analytique, évolutivité du système.
- Des éléments transmis dans le Descriptif Technique Détaillé (DTD) (sur les 3 onglets complétés)
- De la documentation technique fournie par les candidats.

CONDITIONS COMMERCIALES SELON DEVIS

- Devis de l'appareil
- De l'offre de contrat de maintenance pour une durée de 5 ans avec un délai de 48h :
 - contrat préventif
 - contrat curatif illimité

ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN SERVICE OPERATIONNELLE PRISE EN MAIN,

- Délai de mise en service opérationnelle
- Prise en main
- Formation
- Support et validation des méthodes
- Connexion au LIMS

LE COUT DE FONCTIONNEMENT :

- Coût des réactifs
- Coût des consommables et pièces d'usure
- Consommation des fluides
- Cote énergie Star (consommation énergétique en activité et en veille)

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, le soumissionnaire sera invité à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète, pourra être régularisée, cependant, les offres remises en méconnaissant la législation en vigueur ou anormalement basse ne pourront être régularisées

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

ARTICLE 6 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

6.1 – TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée. Toute offre ne respectant pas cette obligation ne sera pas prise en compte et sera renvoyée à son auteur.

6.2 – TRANSMISSION ELECTRONIQUE

Le Pouvoir Adjudicateur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : www.sarthe-marchespublics.fr dans le cadre du Service DUME.

Le dossier à remettre par le soumissionnaire doit être constitué de documents réalisés avec des outils bureautiques correspondants au descriptif ci-dessous.

Ce dossier dématérialisé doit contenir :

- Un sous dossier candidature contenant les justifications à produire par le candidat conformément à l'article 3 du présent règlement ;
- Un sous dossier offre contenant les documents relatifs à l'offre du soumissionnaire conformément à l'article 3 du présent règlement.

La procédure de dépôt de pli est détaillée sur le site.

S'agissant du dispositif DUME, la procédure est décrite en annexe du présent règlement.

La transmission des plis sur un support physique électronique (CD-ROM, clé USB...) n'est pas autorisée.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé **D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE TRANSMISE DANS LES DELAIS IMPARTIS**, sur support physique électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée et devra être envoyée à l'adresse suivante :

INOVALYS
Service Commande Publique / Achats
Route de Gachet
44327 NANTES CEDEX 3

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. A titre d'information, le pouvoir adjudicateur préconise une signature au format PADES

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://references.modernisation.gouv.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

ARTICLE 7 : TRIBUNAL COMPETENT ET VOIES DE RECOURS

7.1 - INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal administratif de Nantes

7.2 - DELAI D'INTRODUCTION DES RECOURS

- Référé précontractuel : dans un délai de 11 jours à compter de la date d'envoi de la notification du rejet de la candidature ou de l'offre
- Référé contractuel : dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE
- Référé de pleine juridiction : dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution au JOUE

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du Coordinateur du Groupement de Commandes, à l'adresse URL suivante : www.sarthe-marchespublics.fr

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres

ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SERVICE DUME

Dans le cadre du Service DUME certains éléments standards de la candidature sont récupérés dans le formulaire DUME, complétés par les documents de candidature spécifiques demandés à l'article 4 du présent règlement de la consultation.

Ces renseignements sont nécessaires pour garantir qu'un candidat dispose de la capacité juridique et financière ainsi que des compétences techniques et professionnelles nécessaires pour exécuter le marché.

I. Contenu de la réponse électronique attendue du candidat

L'utilisation du formulaire « DUME » (cas 1) est fortement préconisée, mais le candidat peut répondre par tout autre moyen (cas 2).

1. Cas 1 : envoi d'une réponse électronique avec le formulaire « DUME »

En se connectant à l'adresse <http://www.sarthe-marchespublics.fr>, onglet DUME, les candidats peuvent préparer à l'avance leur DUME type et l'utiliser ensuite pour transmettre certains éléments standards de leur candidature. Ce document est ensuite extrait en fichier au format xml à joindre à l'offre électronique déposée sur le profil d'acheteur.

1.1 Formulaire de candidature DUME à compléter

Ce formulaire pré-rempli grâce au numéro SIRET, (***un seul formulaire pour plusieurs lots***), permet à tous candidats de :

- Bénéficier d'une reprise des données d'identité de l'entreprise (raison sociale, forme juridique, dirigeant principal, numéro tva infracommunautaire, adresse) ;
- D'attester du respect des obligations sociales et fiscales. Une requête automatisée auprès des différentes administrations (INSEE, DRFIP, ACOSS, infogreffe, ...) lancée en mode sécurisé par le Profil d'Acheteur permettra de récapituler l'ensemble des attestations requises, que l'entreprise pourra corriger le cas échéant en cas d'obsolescence notamment ;
- D'attester de la souscription des assurances appropriées, de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- De saisir ses effectifs et la part du chiffre d'affaires liée à l'objet du marché sur les trois derniers exercices, les chiffres d'affaires globaux étant repris automatiquement (données DGFIP). En cas de réponse à plusieurs lots, la part de chacun des lots dans le chiffre d'affaires par exercice doit être précisée dans la zone « commentaires ».

1.2 Contenu du dossier de candidature

A l'appui de ce formulaire, le candidat doit joindre les éléments de candidature non pris en compte dans le formulaire DUME et demandés à l'article 4 du présent règlement de la consultation.

1.3 Contenu du dossier d'offre (*une offre distincte par lot*)

Les candidats doivent impérativement joindre les pièces relatives à l'offre demandées à l'article « Documents à produire lors de la remise des plis » du présent règlement de la consultation.

La signature de l'offre est possible mais n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de la signer.

Le candidat peut choisir de signer les pièces relatives à son offre dès le dépôt de son dossier. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS**, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique.

2. Cas 2 : envoi d'une réponse électronique sans expérimenter le formulaire « DUME »

Ce mode de réponse est obligatoire pour les candidats étrangers. Le dossier de réponse doit comprendre les pièces relatives à la candidature et les pièces relatives à l'offre.

2.1 Contenu du dossier de candidature

Quel que soit le nombre de lots, l'information ne doit être fournie qu'une seule fois.

- Le candidat qui ne souhaite pas candidater par protocole « DUME », doit compléter le formulaire ci-joint – annexe 2, ou remettre tout document équivalent ;
- Le candidat étranger doit remplir le formulaire ci-joint annexe 3, ou tout document équivalent.

Il devra ainsi joindre le formulaire et y :

- Saisir les données d'identité de l'entreprise (raison sociale, forme juridique, dirigeant principal, numéro tva infracommunautaire, adresse) ;
- Attester du respect des obligations sociales et fiscales et de la souscription des assurances appropriées. Le candidat fournira les attestations respectives si son offre est retenue ;
- Attester de ne pas être dans l'un des cas interdisant de soumissionner aux marchés publics, du pouvoir d'engager la société ;
- Saisir ses effectifs, ses chiffres d'affaires globaux et liés à l'objet du marché sur les trois dernières dernières exercices, si la situation juridique le permet (le formulaire est adapté pour que les sociétés récentes, n'aient pas à renseigner tous les exercices).

En tout état de cause, tout candidat doit fournir les pièces de candidature demandées à l'article 4 du présent règlement de la consultation.

2.2 Contenu du dossier d'offre (*une offre distincte par lot le cas échéant*)

Les candidats doivent impérativement joindre les pièces relatives à l'offre demandées à l'article « Documents à produire lors de la remise des plis » du présent règlement de la consultation.

La signature de l'offre n'est pas obligatoire. Seul le candidat informé que son offre est retenue sera tenu de la signer.

Le candidat peut choisir de signer les pièces relatives à son offre dès le dépôt de son dossier. Dans ce cas, il aura recours à un certificat de signature électronique de type RGS**, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique.

Documents qui seront demandés au seul(s) candidat(s) retenu(s) :

Les attestations qui seront récupérées en mode automatique et sécurisé auprès des différentes administrations, sans intervention de l'entreprise, ne seront pas redemandées.

Il sera demandé au candidat retenu de fournir dans le délai fixé à l'article « Documents à produire lors de la remise des plis » du présent règlement de consultation :

- Pour tous les candidats : les attestations qui n'ont pas été récupérées par DUME, notamment les attestations d'assurance, le certificat de congés payés (si le candidat est assujéti au règlement d'une cotisation auprès d'une caisse de congés payés) ;
- Pour tous les candidats, si l'offre déposée sur la plateforme n'a pas été signée, l'Acte d'engagement/le contrat (valant Acte d'Engagement et Cahier des Clauses Administratives Particulières ou Cahier des Clauses Particulières), signé avec un certificat de signature électronique e type RGS**, conformément à l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique.
- S'il n'a pas candidaté via le formulaire DUME, les attestations listées en annexe 2 du présent règlement, ou 3 pour les candidats étrangers.

II. PRE-REQUIS TECHNIQUES :

Voir article « Sélection des candidatures et jugement des offres » du présent règlement de la consultation.

ANNEXE 2 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

FORMULAIRE DU CANDIDAT ETABLI EN France

Annexe ou tout document équivalent, il peut être utilisé les *formulaire DC1 et DC2 à jour* à joindre uniquement dans le dossier de candidature pour les candidats n'utilisant pas le formulaire DUME.

POUR CHAQUE CANDIDAT SEUL OU CHAQUE CO-TRAITANT:

IDENTITE

Raison sociale :.....
 Forme juridique :.....
 Dirigeant principal :.....
 Numéro tva intracommunautaire :.....
 Adresse :.....

CONFORMITE

- Je certifie être à jour des mes obligations sociales (déclarations et paiements) ;
- Je certifie être à jour des mes obligations fiscales ;
- Je certifie avoir contracté les assurances permettant de garantir ma responsabilité à l'égard du Pouvoir Adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

CAPACITES FINANCIERES

Chiffre d'affaires global (si la situation juridique le permet) :
 Exercice du.....au :.....
 Exercice du.....au :.....
 Exercice du.....au :.....

Chiffre d'affaires lié à l'objet du marché (si la situation juridique le permet) :
 Exercice du.....au :.....
 Exercice du.....au :.....
 Exercice du.....au :.....

EFFECTIFS

Tranche d'effectifs (si la situation juridique le permet) :
 Exercice du.....au :.....
 Exercice du.....au :.....
 Exercice du.....au :.....

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

- Je déclare sur l'honneur ne pas entrer dans un des cas l'interdisant de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique ;
- Je déclare posséder les pouvoir d'engager la société, soit en tant que dirigeant, soit comme délégué du dirigeant,

Nom :

POUR REPONDRE EN TANT QUE GROUPEMENTS MOMENTANES D'ENTREPRISES

Le candidat doit fournir :

- Une lettre de candidature, il peut être utilisé les formulaires DC1 et DC2 à jour, faisant état de l'ensemble des membres du groupement et de l'habilitation du mandataire commun par ses co-traitants, sauf si l'offre finale doit être signée par l'ensemble des entreprises groupées ;
- Par chaque co-traitant, l'ensemble des engagements sur l'honneur listés ci-dessus, sauf si le DC1 est utilisé et a été signé par tous les membres du groupement.

POUR REPONDRE EN DECLARANT UNE SOUS-TRAITANCE

Le candidat doit fournir :

- Une déclaration de sous-traitance contenant les informations demandées dans le formulaire DC4.

Pour rappel, les formulaires cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet du Ministère en charge des Finances (www.economie.gouv.fr).

ANNEXE 3 AU REGLEMENT DE LA CONSULTATION
FORMULAIRE DU CANDIDAT ETABLI A L'ETRANGER

Annexe ou tout document équivalent, il peut être utilisé les *formulaire DC1 et DC2 à jour* à joindre uniquement dans le dossier de candidature pour les candidats étrangers.

Le candidat, auquel il est envisagé d'attribuer le marché, qui est établi ou domicilié dans un Etat étranger (membre ou non de l'Union européenne) et qui intervient en France, fournit à l'acheteur les informations suivantes ou équivalent (exemple : formulaire NOTI 1) :

IDENTITE

Raison sociale :.....

Forme juridique :.....

Dirigeant principal :.....

Adresse

En cas d'assujettissement à la TVA : Numéro tva intracommunautaire attribué par la direction des finances publiques en application de l'article 286 ter du code général des impôts:

CONFORMITE

Je certifie être à jour des mes obligations sociales (déclarations et paiements) ;

Je certifie être à jour des mes obligations fiscales ;

Je certifie avoir contracté les assurances permettant de garantir ma responsabilité à l'égard du GIP et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés par l'exécution des prestations.

CAPACITES FINANCIERES

Chiffre d'affaires global (si la situation juridique le permet) :

Exercice du.....au :.....

Exercice du.....au :.....

Exercice du.....au :.....

Chiffre d'affaires lié à l'objet du marché (si la situation juridique le permet) :

Exercice du.....au :.....

Exercice du.....au :.....

Exercice du.....au :.....

EFFECTIFS

Tranche d'effectifs (si la situation juridique le permet) :

Exercice du.....au :.....

Exercice du.....au :.....

Exercice du.....au :.....

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

- Je déclare sur l'honneur ne pas entrer dans un des cas l'interdisant de soumissionner prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique ;
- Je déclare posséder les pouvoirs d'engager la société, soit en tant que dirigeant, soit comme délégué du dirigeant,

Nom :

Les documents attestant de son identité ou, le cas échéant, les coordonnées de son représentant fiscal ponctuel en France, les documents attestant la régularité de sa situation sociale au regard du règlement CE n° 883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale (article D 8222-7-1°-b du code du travail), attestant que les obligations fiscales et sociales ont été satisfaites, l'immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article D 8222-7-2° du code du travail) ne seront demandés qu'au candidat retenu.

Pour rappel, les formulaires cités ci-dessus sont disponibles sur le site Internet du Ministère en charge des Finances (www.economie.gouv.fr).